

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 26 juin 2023 – 17h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 19/06/2023

Présents : Céline HUGUES, Pierre MICHEL, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Vincent BERTOLDO pouvoir à Didier PACAUD, Annick BESSIERE pouvoir à Nicolas ROSIN, Boris MONNIER pouvoir à Jean-François ROUSSOT

Absente : Nadège CETTOUR, Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Nicolas ROSIN

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Nicolas ROSIN
2. **Procès-verbal du 12 mai 2023 approuvé.**
3. **Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conseil municipal du 26 juin 2023						
RECETTES						
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat	Fin contrat
Avenant 1 - convention d'occupation temporaire du domaine public du 28/05/2019	Noureddine DJIDEL et Mélissa NASSIHI	"Medou Pizza"	65,00 €	électricité en fonction de la consommation	01/06/2023	1 an, reconductible de façon expresse
Logement ALBE	Nora BENTAHAR	logement communal vide grand pré	200,00 €	54,00 €	01/04/2023	31/03/2029

4. Eau et Assainissement – Tarifs 2024 : Délibération DCM2023-04-01

Vu le déficit structurel de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de réviser les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement applicable à compter du 01/01/2024 comme suit :

	Service de l'eau	Service d'assainissement collectif
Part fixe (€ par an)	55,00 €	45,00 €
Part variable (€/m3)	0,78 €	0,79 €

5. Réalisation d'une calade dans le bourg de Rosans –choix du prestataire et demande de subvention : Délibération DCM2023-04-02

Avec l'accompagnement du Parc naturel régional des Baronnies provençales, il est proposé la réalisation d'une calade en pierres sèches dans la rue du tunnel.

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention, a retenu la proposition de M. Luc ALLAIN, artisan en restauration du patrimoine, pour un montant total de 19 200 € HT, et sollicite la Région SUD pour une subvention de 15 360 €.

6. Lancement d'une enquête publique préalable au déclassement d'une portion de la voie communale « chemin de Baudon » en vue de son aliénation : Délibération DCM2023-04-03

En accord avec la Commune, les sœurs de l'Abbaye de Rosans (association du Puy de Baudon) ont créé à leur frais, une nouvelle voie sur leur propriété (parcelle cadastrée section B n°259) en vue de dévier partiellement le chemin de Baudon et d'éviter le passage de la voie communale devant l'entrée de l'Abbaye. À ce jour, la Municipalité souhaiterait régulariser cette situation de fait en :

- ✓ acquérant et classant la voie privée dans le domaine public ;
- ✓ déclassant une partie de l'actuelle voie communale en vue de la cession de cette dernière aux sœurs de l'Abbaye de Rosans (association du Puy de Baudon).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique prévue par le Code de la Voirie Routière préalable au déclassement d'une portion de la voie communale « chemin de Baudon » en vue de son aliénation.

7. Tarif pour les activités périscolaires – stage multisports avril 2023 : Délibération DCM2023-04-04

Du 17 au 21 avril 2023, un stage multisport pour les enfants a été proposé à Rosans, dans le cadre du programme des activités périscolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le tarif aux familles de 30 € par enfant inscrit.

8. Adhésion à la charte des communes et territoires pastoraux – Communes Pastorales Région Sud : Délibération DCM2023-04-05

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion à la « Charte des Communes et Territoires Pastoraux ».

9. Décision Modificative n°01 pour le budget principal - DM01 – BP : Délibération DCM2023-04-06

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de virement de crédits suivants DM01, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

Crédits à ouvrir :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Anal.	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	046	Emprunts en euros	0,02 €
Total							0,02 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Anal.	Objet	Montant
D	I	21	2188	OPNI	046	Autres immobilisations corporelles	0,02 €
Total							0,02 €

10. Admission en non valeurs pour le budget principal et pour le budget eau et assainissement : Délibération DCM2023-04-07

Le Trésorier Public n'ayant pu obtenir le recouvrement de titres de recettes, il convient d'admettre en non-valeur des créances communales d'une valeur de 902,02 €.

Il convient de procéder à une Décision Modificative DM01 pour le budget annexe Eau et assainissement afin d'ouvrir les crédits au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ces décisions.

11. Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise : Délibération DCM2023-04-08

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un emploi permanent, de catégorie C, relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise, à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires, soit 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2024, afin de permettre la progression de carrière d'un agent communal.

12. Questions diverses

- Projet centre bourg : au vu des montants prévisionnels des travaux pour la réfection totale du centre bourg, un scénario en 2 tranches a été présenté.
- Informations projet beguinage : la réunion d'information sur le projet de création de logements (4 T3 et 6 T2) a eu lieu le 21/06/2023.
- Informations cinéma plein air aout 2023 : 2 séances sont programmées place de la Tour par le cinéma de Laragne, les 3 e 17/08/2023.
- Intervention ACAR : 2 représentantes de l'association des Commerçants et Artisans du Rosanais ont présentés leur projet d'animation pour l'hiver 2023-2024.

La séance publique est levée à 19h00.

Vu le présent compte-rendu,

Le 29 juin 2023.

Lionel TARDY, Maire.